

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Type de matériel : Adoucisseur

Nous certifions que les adoucisseurs ci-dessous ont obtenu, conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du ministère de la Santé DGS/SD 7 A n°2002-571 du 25 Novembre 2002, l'**Attestation de Conformité Sanitaire (ACS) n° 24 ACC LY 594** valable jusqu'au 11 décembre 2029.

L'ACS a été délivrée par le laboratoire CARSO de Lyon, habilité par le Ministère chargé de la santé, et le titulaire du certificat est BWT France.

Code article	Désignation
125693643	BWT PRO L50 MAX
125693644	BWT PRO L75 MAX
125693645	BWT PRO L125 MAX
125693646	BWT PRO L150 MAX



Sandrine OLLIVIER – Responsable Affaires Réglementaires

Saint-Denis, 17/12/2025